

PAS DE CALAIS
Arrondissement
MONTREUIL/MER
Canton
LUMBRES
Commune
PARENTY

COMMUNE DE PARENTY

5 Route de Desvres
62650 PARENTY
03.21.90.71.77
parentymairie@laposte.net

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 AVRIL 2024

Le vendredi 12 Avril 2024 à 20 heures, sur convocation de Monsieur Serge DEPRAITER, Maire, en date du 29 Mars 2024, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Mairie de PARENTY.

Etaient Présents : Mesdames Marie ANDRIEU-Marie-France HUCHIN- Carine FOURCROY- Messieurs Ludovic LOZINGUEZ- Philippe DUBOELLE- Frédéric DUPEND- Serge DEPRAITER- Julien MAILLY-Damien LEDUC- Thomas PERON

Procurations : Madame Elisabeth LEMOR donne procuration à Marie-France HUCHIN, Monsieur Michel GOURLAIN donne procuration à Philippe DUBOELLE, Monsieur Rémy MARBEUF donne procuration à Monsieur Frédéric DUPEND

Absents excusés : Sébastien HIBON et Olivier DELSEAUX

L'ordre du jour étant le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal
- Vote du Compte de Gestion 2023
- Vote du Compte Administratif 2023
- Vote de l'affectation du résultat 2023
- Vote du budget primitif 2024
- Bureau Electoral pour les élections européennes du 9 Juin 2024
- Questions diverses

1- Désignation du secrétaire de séance

Madame Marie-France HUCHIN se propose, et, est désignée secrétaire de séance.

2- Lecture du procès-verbal de la réunion du dernier Conseil Municipal :

Après lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 26 Janvier 2024 par Madame HUCHIN Marie-France, Monsieur Philippe DUBOELLE s'insurge quant à la non reprise de ses amendements au procès-verbal qu'il a formulé dans les délais impartis et signale de nouveau qu'il ne signera pas le procès-verbal.

3- Vote du Compte de Gestion 2023

Monsieur le Maire fait lecture de tous les articles de dépenses et recettes pour le fonctionnement et l'investissement pour l'année 2023 et en donne des explications, composant le compte administratif 2023 égal en tout point au compte de gestion de Madame BLOND, Comptable Public au SGC de Fruges.

Le compte de gestion et le compte administratif 2023 donnent les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
REPORT DE CLOTURE 2022	203 492,75 €	- 159 816,83 €	43 675,92 €
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	107 725,83 €		
EXERCICE 2023			
RECETTES	290 720,95 €	290 959,55 €	521 680,50 €
DEPENSES	199 874,53 €	97 627,60 €	297 502,13 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	90 846,42 €	133 331,95 €	224 178,37 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023	186 613,34 €	- 26 484,88 €	160 128,46 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	186 613,34 €	-26 484,88 €	160 128,46 €

Monsieur le Maire mets au vote le Compte de Gestion 2023 : 11 pour et 2 abstentions

4- Vote du Compte Administratif 2023 :

Madame Marie-France HUCHIN prend la présidence pour le vote du Compte Administratif 2023, Monsieur le Maire sort, 10 voix pour et 2 abstentions ainsi présenté ci-dessus.

5- Affectation du résultat 2023 :

Le Conseil Municipal décide d'affectaire la somme de 26 484,88 € à l'article 1068 et la somme de 160 128,46 € en report d'excédent de fonctionnent .

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		203 492,75 €	159 816,83 €		159 816,83 €	203 492,75 €
Part affectée à investiss		107 725,83 €				107 725,83 €
Opérations de l'exercice	199 874,53 €	290 720,95 €	97 627,60 €	230 959,55 €	297 502,13 €	521 680,50 €
Totaux	199 874,53 €	386 487,87 €	257 444,43 €	230 959,55 €	457 318,96 €	617 447,42 €
Résultat de clôture		186 613,34 €	26 484,88 €			160 128,46 €
	Besoin de financement		26 484,88 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES		0,00 €			
	Restes à réaliser RECETTES		0,00 €			
	Besoin total de financement		26 484,88 €			
	Excédent total de financement					

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

26 484,88 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
160 128,46 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

6- Budget Primitif 2024 :

Monsieur le Maire fait lecture de tous les articles de dépenses et recettes pour le fonctionnement et l'investissement pour l'année 2024 et en donne des explications,

Il est proposé comme chaque année de délibérer également sur le vote des subventions aux associations :

- Syndicat d'initiative de la Vallée de la Course à raison de 0,50 € par habitant pour 2024
- Association bibliothèque de Parenty pour la somme de 540,00 € pour 2024.
- Resto du Cœur pour la somme de 100,00 € en remerciement de l'aide apportée aux sinistrés des inondations.

La municipalité fait le choix également de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2024 :

- 35,69% pour la Taxe Foncière Bâtie
- 43,53% pour la Taxe Foncière Non Bâtie
- 12,08% pour la Taxe d'Habitation

Indemnités des élus 2023 et 2024 :

Madame Marie-France HUCHIN donne lecture des indemnités de fonctions des élus pour l'année 2023 comme le prévoit les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

En ce qui concerne les travaux à la Vallée et Rue du Mont-Culé, les travaux ont été entrepris et réalisés à ce jour pour un montant de 4 390,00 € TTC (Rue du Mont-Culé) et 8 410,00 € (La Vallée). La finition sera entreprise dès lors que le temps le permettra.

Monsieur Philippe DUBOELLE s'interroge sur des travaux réalisés avant le vote du budget primitif 2024.

Monsieur le Maire répond que vu l'urgence des travaux réclamés suite aux inondations, le Conseil Municipal a voté le 08.12.2023, une délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des investissements 2023 pour 2024 (mesure budgétaire obligatoire pour investir avant le vote du budget N+1)

Pour la partie Investissement 2024, en ce qui concerne la réhabilitation du Centre Bourg, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le démarrage des travaux dès lors que la commune a obtenu un aval de 80% de subventions suivant l'estimation initial (1 315 000 € HT) et un reste à charge de la commune de 20%.

Monsieur le Maire mets au vote le budget primitif 2024 suivant qui a reçu la validation de la Commission des Finances qui a eu lieu le 26 Mars 2024 :

SECTION FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	DEPENSES	CHAPITRE	RECETTES
011- Charges à Caractère général	91 318,46 €	002-Résultat de fonctionnement	160 128,46 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	68 800,00 €	013-Atténuation de Charges	1 500,00 €
014- Atténuation de charges	8 800,00 €	70- Produits des services, du domaine et ventes diverses	850,00 €
023- Virement à la section d'investissement	190 000,00 €	73- Impôts et Taxes	5 000,00 €
042-Opération d'ordre de transfert de section à section	1 172,00€	731- Fiscalités Locales	143 500,00 €
65- Autres charges de gestion courante	49 700,00€	74-Dotations et participations	95 412,00 €
66-Charges Financières	5 400,00 €	75-Autres Charges de gestion courante	9 600,00 €
67- Charges spécifiques	800,00€	77-Produits spécifiques	0,00 €
TOTAL GENERAL	415 990,46 €	TOTAL GENERAL	415 990,46 €

SECTION INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	DEPENSES	CHAPITRE	RECETTES
001-Solde d'exécution de la section d'investissement reportée	26 484,88 €	021- Virement de la section de fonctionnement	190 000,00 €
16-Emprunts	39 400,00€	040- Opération d'ordre de transfert de section à section	1 172,00 €
20-Immobilisations Incorporelles	19 600,00 €	10-Dotations, fonds divers et réserves	35 984,88 €
21-Immobilisations Corporelles	213 000,00 €	13-Subventions d'investissement	1 088 000,00 €
23-Immobilisations en cours	1 579 772,00 €	16-Emprunts	563 100,00 €
TOTAL GENERAL	1 878 256,88 €	TOTAL GENERAL	1 878 256,88 €

Soit en global :

BUDGET PARENTY-EXERCICE 2024	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES	415 990,46 €	1 878 256,88 €
DEPENSES	415 990,46 €	1 878 256,88 €

Résultat du vote : 11 voix pour -2 abstentions -0 contre

7- Planning Bureau Elections Européennes 9 Juin 2024

- De 8h00 à 10h00 : Serge DEPRAITER/_Thomas PERON
- De 10h00 à 12h00 : Ludovic LOZINGUEZ/Frédéric DUPEND
- De 12h00 à 14h00 : Damien LEDUC/Julien MAILLY
- De 14h00 à 16h00 : Carine FOURCROY
- De 16h00 à 18h00 : Marie ANDRIEU/ Marie-France HUCHIN

Ce planning est établi en fonction des membres présents et sera finalisé ultérieurement.

Tour de table des questions diverses par conseiller :

Monsieur Ludovic LOZINGUEZ : Le Char de Parenty sera préparé par le Conseil Municipal Junior et des bénévoles pour la fête du Canton et qu'une aide de 250 € sera versée par Hucqueliers.

Monsieur Frédéric DUPEND :

- Lors de la réunion du Syndicat d'Eau de la Région de Doudeauville, il en ressort que l'eau est de bonne qualité.
- Les inondations ont drainé des déchets sous le pont proche de l'habitation de Madame POLLET Marise, que peut-on faire ? Monsieur le Maire verra la question avec le SYMCEA

Madame Marie ANDRIEU : Rien à signaler

Madame Marie-France HUCHIN : Rien à signaler

Monsieur Julien MAILLY : Rien à signaler

Madame Carine FOURCROY :

- Sylvain m'a fait part de ses difficultés, le Conseil serait-il d'accord pour le soutenir sous forme de publicité. Le Conseil Municipal donne son accord

Monsieur Damien LEDUC :

- Soutient l'aide que l'on peut faire à Sylvain
- Rappel de la présence du Char de Parenty à la Fête du Canton d'Hucqueliers

Monsieur Thomas PERON : Rien à signaler

Monsieur Philippe DUBOELLE prend la parole pour Monsieur Michel GOURLAIN :

- Celui-ci s'interroge sur l'installation des panneaux « 30 » ne fallait-il pas attendre le démarrage des travaux de requalification du centre bourg ?
- A quand les travaux réalisés sur la Départementale 127 ? Monsieur le Maire répond que le Département est au courant et que nous attendons.
- S'interroge sur une date de réunion pour la présentation du projet de la requalification du centre bourg avec les parentois et parentoises. Monsieur le Maire répond qu'une réunion d'informations sera programmée dès que la Commune sera en possession des éléments.
- Pourquoi s'être approprié « soutien agricole », pourquoi pas soutien infirmier aide-soignant ...

Monsieur Philippe DUBOELLE :

- Amendements_PV : Les amendements déposés ne sont toujours pas pris en compte et même censuré. Les services de la Sous-Préfecture de Montreuil sur Mer contactés ont proposé une solution d'annexé les observations et amendements au procès-verbal. Monsieur Philippe DUBOELLE redemande à nouveau que les observations et amendements apportés soient annexés aux procès-verbaux des Conseils Municipaux en date du 8.12.2023, du 20.10.2023 et du 28.02.2024.
- Le Chemin du Mont des Minettes et la Rue du Mont-Culé sont dégradés
- Signale qu'il n'a pas les consommations sur sa facture d'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h08